

**Annonce**  
**de l'ouverture de la cinquantième (50<sup>ème</sup>) session**  
**de la Commission Universitaire Nationale.**

La Direction des Ressources Humaines informe les maîtres de conférences classe "A" de l'ouverture de la cinquantième (50<sup>ème</sup>) session de la Commission Universitaire Nationale.

En application de l'article 50 du décret exécutif n° 08-130 du 03 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur, **les maîtres de conférences classe « A » justifiant de cinq (5) années d'exercice effectif en cette qualité** peuvent faire acte de candidature.

Aussi, il est également porté à la connaissance des candidats que la recevabilité scientifique des dossiers de candidature est soumise aux critères minimaux selon le domaine de formation du candidat et répondant à l'une des variantes proposées, l'évaluation des travaux pédagogiques et scientifiques s'effectuera selon la grille d'évaluation fixée par la commission universitaire nationale, consultable via le site internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique : **www.mesrs.dz**

***Le dossier de candidature devra être déposé exclusivement via la plateforme Progrès par le compte professionnel de chaque candidat via le lien suivant :***

**<http://progres.mesrs.dz/webgrh>**

***La période de dépôt des candidatures est fixée :***

**Du dimanche 14 janvier 2024 au jeudi 01 février 2024**

**Calendrier relatif à l'organisation de la cinquantième  
session (50) de la Commission Universitaire Nationale  
pour la promotion au grade de Professeur**

- Du dimanche 14 janvier 2024 au jeudi 01 février 2024** : dépôt de dossiers de candidature via la plateforme numérique « Progrès ».
- Du samedi 03 février au jeudi 08 février 2024** : étude et validation des dossiers de candidature via la plateforme numérique par les chefs d'établissements universitaires.
- Du samedi 10 au samedi 24 février 2024** : évaluation des dossiers de candidature via la plateforme numérique par les experts de la commission universitaire nationale.
- Du Mardi 27 au Mercredi 28 février 2024** : délibération en présentiel par les experts de la commission universitaire nationale sur les résultats de quarante neuvième session.
- Jeudi 29 février 2024**: proclamation des résultats de la cinquantième (50) session de la commission universitaire nationale.
- Du samedi 02 au lundi 04 mars 2024** : ouverture de la plateforme pour le dépôt des recours.
- Du mardi 05 au samedi 09 mars 2024** : traitement des recours par les experts de la commission universitaire nationale.
- Lundi 11 mars 2024**: proclamation des résultats de la cinquantième (50) session de la commission universitaire nationale, après recours.

**Conditions et grille d'évaluation  
pour la promotion au grade de Professeur  
au titre de la cinquantième (50 ème) session  
de la Commission Universitaire Nationale.**

**1/ Condition de recevabilité administrative de la candidature :**

- Le candidat doit justifier de **cinq (5)** années d'exercice effectif en qualité de maître de conférences classe « A » à la date de la clôture du dépôt des candidatures.

**2/ Critères minimaux de recevabilité scientifique du dossier :**

La recevabilité scientifique des dossiers de candidature est soumise aux critères minimaux selon le domaine de formation du candidat et répondant à l'une des variantes proposées :

**2-1 Les domaines S&T:**

- **Une (01)** publication dans une revue scientifique de rang « A+ » où le candidat doit figurer comme auteur **principal** ou en **2<sup>ème</sup>** position **ou une (01)** publication dans une revue scientifique de rang « A » **et deux** publications dans une revue scientifique de rang « B » où le candidat doit figurer comme auteur **principal** ou en **2<sup>ème</sup>** position.
- Encadrement ou Co-encadrement d'une **(01)** thèse de doctorat soutenue **ou** encadrement de **deux (02)** magister soutenues ou encadrement de **quatre (04)** master.

**2-2 Les domaines SHS:**

- **Une (01)** publication dans une revue scientifique de rang « A » où le candidat doit figurer comme auteur **principal** ou en **2<sup>ème</sup>** position **ou une (01)** publication dans une revue scientifique de rang « B » **et une (01)** publication dans une revue scientifique de rang « C » où le candidat doit figurer comme auteur **principal** ou en **2<sup>ème</sup>** position **ou deux (02)** publications dans une revue scientifique de rang « C » où le candidat doit figurer comme auteur **principal** .
- Encadrement ou Co-encadrement d'une **(01)** thèse de doctorat soutenue **ou** encadrement de **deux (02)** magister soutenues ou encadrement de **quatre (04)** master.

### 3 - Grille d'évaluation des travaux pédagogiques et scientifiques

#### 1- Pédagogie : (il faut capitaliser 80 points au minimum)

##### 1-1 Les enseignements :

- Enseignement de cours : **6 pts/semestre (60 pts au maximum) /10 pts de plus** en cas de cours enseignés en anglais.
- Enseignement de travaux dirigés : **1.5 pts/ semestre ; (15 pts au maximum)**.
- Encadrement de travaux pratiques : **1.5 pts/ semestre; (15 pts au maximum)**.
- Matière en ligne (Cours, TD ou TP), scénarisée, enseignée en ligne et validée par les instances de l'enseignement à distance et les organes scientifiques ; **30 pts / 10 pts de plus** en cas de cours enseignés en anglais.

##### 1-2 Les activités pédagogiques :

- Polycopié de cours validé par les instances scientifiques et mis en ligne : **12 pts/ polycopié / 10 pts de plus** pour les polycopiés rédigés en anglais.
- Ouvrage(s) pédagogique(s) édité(s): **30 pts / 10 pts de plus** pour les ouvrages rédigés en anglais.
- Tutorat attesté par le chef de département : **3 pts/année ;( 15 pts au maximum)**.
- Suivi des étudiants stagiaires en entreprise : **6 pts/année ; (30 pts au maximum)**.
- Réalisation de projet tutoré dans le cadre de la relation Université-Entreprise, attestée par le vice-recteur ou le directeur adjoint chargé des relations extérieures : **05 pts**.
- Animation des équipes pédagogiques, sous forme de séminaire, atelier, responsabilité pédagogique, présidence CP ... , attestée par le chef de département : **05 pts**.
- Encadrement de mémoire de master ou d'ingénieur ou équivalent : **2 pts / master (20 pts maximum)**,
- Encadrement de mémoire de master ou d'ingénieur ou équivalent liée au **diplôme-startup (label projet innovant ou startup) / 15 pts / master (45 pts maximum)**.
- Participation à la mise en place des contenus et des dispositifs en ligne d'apprentissage de la langue anglaise au profit de la communauté universitaire (justifier par CNEAD, CIEL) **6 pts/année /(30 pts au maximum)**.

#### 2- Activités de recherche : (Il faut capitaliser 230 pts au minimum pour les domaines S&T et 120 pts au minimum pour les domaines SHS) :

- Publications de rang « A+ » et plus : **160 pts/ publication**.
- Publications de rang « A » : **80 pts/ publication**.
- Publications de rang « B » : **40 pts/ publication**.
- Publications de rang « C » : **20 pts/ publication (maximum 40 pts) /10 pts de plus** dans le cas où l'article est publié en anglais.
- Ouvrage(s) scientifique(s) dans la spécialité : **40 pts / ouvrage /20 pts de plus** dans le cas où l'ouvrage est rédigé en anglais.
- Publication d'un chapitre dans un ouvrage scientifique : **10 pts / 05 pts de plus** dans le cas où le chapitre est rédigé en anglais.
- Communications internationales : **20 pts/ communication (maximum 40 pts); + 5 pts/ communication** pour les colloques et communications dont les proceedings sont indexés **wos ou scopus**.
- Communications nationales : **10pts/ communication (maximum 20 pts)**.

- Brevet PCT organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) exploité : **80 pts/ brevet (OMPI)**, Brevet PCT organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) enregistré : **60 pts/ brevet (OMPI)** ou Brevet Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI) : **55 pts brevet (INAPI)**.

**N.B : le même brevet ne peut être exploité qu'une seule fois (même si il est enregistré à l'INAPI puis à l'OMPI).**

- Participation à la formation doctorale sous forme de séminaires ou autres ; attesté par le responsable de la formation doctorale et le vice doyen chargé de la post graduation : **15 pts**.
- Encadrement de doctorat soutenu : **40 pts/doctorat soutenu /10 pts de plus** dans le cas où la thèse est rédigée et soutenue en anglais.
- Co-encadrement de doctorat soutenu : **15 pts / doctorat soutenu / 10 pts de plus** dans le cas où la thèse est rédigée et soutenue en anglais.
- Encadrement de magister soutenu : **10 pts/magister soutenu**.
- Participation à l'organisation de manifestation scientifique : **5 pts / participation ; (maximum 10 pts)**.
- Participation à l'activité scientifique (expertise, ...) : **5 pts / participation ; (maximum 10 pts)**.
- Projets de coopération internationale (tout type de projet) : **5 pts / participation ; (maximum 10 pts)**.
- Participation aux activités de recherche (PRFU, PNR, laboratoire de recherche...) : **5 pts** par participation ; **(maximum 10 pts) /15 pts de plus par projet de recherche** lié à la sécurité alimentaire, la santé et la sécurité énergétique.
- Participation à la formation des étudiants 5 étoiles ; **5 pts / étudiant**.
- Participation aux activités des bureaux d'études ou des filiales d'établissement (attesté par le responsable du bureau ou de la filiale) ; **(10 pts maximum)**.
- Participation à la création d'une startup labélisée ou d'un projet innovant ; **20 pts / participation**.
- Apport à la communauté universitaire (instances scientifiques et pédagogiques, montage de projets pédagogiques et de recherche) : **5 pts / participation ; (maximum 10 pts)**.
- Apport à la société (diffusion de la culture scientifique) dans la spécialité du candidat : **5 pts** par participation ; **(maximum 10 pts)**.

#### **Observations :**

- La publication est obligatoire, elle est de rang « A+ » ou « A » ou « B » pour les domaines S&T et de rang « A » ou « B » ou « C » pour les domaines SHS;
- Les articles publiés dans des revues scientifiques de classe « C » doivent être publiés dans des revues et des numéros déferents.
- Les publications parues dans des revues prédatrices ou chez des éditeurs prédateurs ou non reconnues par la DGRSDT, ne sont pas acceptées;
- Classement des Co auteurs : 1<sup>er</sup> auteur 100% des points de la publication, 2<sup>ème</sup> auteur 50 % des points de la publication, 3<sup>ème</sup> auteur et au-delà 25% des points de la publication. **(à l'exception des disciplines qui adoptent le classement par ordre alphabétique où tous les auteurs en bénéficient de 100% des points de la publication).**

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

## Rapport sur les activités pédagogiques et scientifiques du candidat pour la promotion au grade de Professeur au titre de la cinquantième (50<sup>ème</sup>) session de la Commission Universitaire Nationale

Nom et prénom : .....

Etablissement universitaires : .....

Date de promotion au grade de maitre de conférences classe "A" : .....

Domaine : .....

Filière : .....

Spécialité : .....

### 1- Les activités pédagogiques réalisées par le candidat depuis la date de promotion au grade de maitre de conférences classe « A »

#### 1.1. Les enseignements :

##### 1.1.1. Enseignement de cours :

N°	Etablissement	Modules ou matières enseignés	Année d'enseignement	Semestriel /Annuel
1				
...				

##### 1.1.2. Enseignement de travaux dirigés :

N°	Etablissement	Modules ou matières enseignés	Année d'enseignement	Semestriel /Annuel
1				
...				

### 1.1.3. Enseignement de travaux pratiques :

N°	Etablissement	Modules ou matières enseignés	Année d'enseignement	Semestriel /Annuel
1				
...				

### 1.1.4. Matière en ligne (Cours, TD ou TP), scénarisée, enseignée en ligne :

N°	Etablissement	Module ou matière enseigné	Année d'enseignement	Lien	Type d'enseignement		
					Cours	TD	TP
1							
...							

## 1.2. Les Activités pédagogiques:

### 1.2.1. Polycopiés de cours validés par les instances scientifiques et mis en ligne :

N°	Titre du polycopié	Niveau d'enseignement	Année d'édition	Nombre de pages	Lien	Langue de rédaction du polycopié
1						
..						

### 1.2.2. Ouvrage(s) pédagogique(s) édité(s) :

N°	Titre de l'ouvrage	Maison d'édition	Année d'édition	Nombre de pages	Langue de rédaction de l'ouvrage
1					
..					

**1.2.3. Tutorat attesté par le chef de département :**

N°	Etablissement	Nombre d'étudiants	Année	Cycle d'enseignement/ Spécialité
1				
..				

**1.2.4. Suivi des étudiants stagiaires en entreprise attesté par le chef de département :**

N°	Etablissement	Année	Entreprise	Cycle d'enseignement/ Spécialité
1				
..				

**1.2.5. Réalisation de projet tutoré dans le cadre de la relation Université-Entreprise :**

N°	Etablissement	Titre du projet	Qualité (responsable ou membre)	Partenaire socio-économique
1				
..				

**1.2.6. Animation des équipes pédagogique sous forme de séminaire, atelier, responsabilité pédagogique, présidence CP, ... attestée par le chef de département:**

N°	Etablissement	Activité (séminaire, atelier, ...)	Qualité (responsable ou membre)	Année
1				
..				

**1.2.7. Encadrement de mémoires de master ou d'ingénieur ou équivalent :**

N°	Etablissement	Nom et Prénom de l'étudiant(e)	Titre du mémoire	Spécialité	Date de soutenance
1					
..					



**1.2.8. Encadrement de mémoire de master ou d'ingénieur ou équivalent liée au diplôme-startup (label projet innovant ou startup) :**

N°	Etablissement	Nom et Prénom de l'étudiant(e)	Titre du mémoire	Spécialité	Date de soutenance
1					
...					

**1.2.9. Participation à la mise en place des contenus et des dispositifs en ligne d'apprentissage de la langue anglaise au profit de la communauté universitaire :**

N°	Etablissement	Titre de dispositif	lien	Population ciblée	Année
1					
...					

## 2- Les activités de recherche réalisées par le candidat depuis la date de promotion au grade de maitre de conférences classe « A »

### 2.1. Publications scientifiques :

Titre de l'article	Position de l'auteur	Titre de la revue ou nom du journal	Catégorie	Date de soumission	Date de publication	Adresse URL

### 2.2. Ouvrage(s) scientifique(s) dans la spécialité

N°	Titre de l'ouvrage	Maison d'édition	Année d'édition	nombre de pages	Langue de rédaction de l'ouvrage
1					
..					

### 2.3. Publication d'un chapitre dans un ouvrage scientifique :

N°	Titre de l'ouvrage	Maison d'édition	Année d'édition	nombre de pages	Langue de rédaction du chapitre
1					
..					

### 2.3. Communications :

#### 2.3.1. Communications Internationales:

Titre de la communication	Position de l'auteur	Intitulée de la manifestation scientifique / lieu	Année	Comprenant un Proceeding indexé au WOS ou SCOPUS	Adresse URL

### 2.3.2. Communications Nationales :

Titre de la communication	Position de l'auteur	Intitulée de la manifestation scientifique / lieu déroulement	Année

### 2.4. Brevets d'invention :

#### 2.4.1. Brevets PCT OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) enregistrés et /ou exploités :

Code du brevet	Titre du brevet	Date d'enregistrement	Date d'exploitation

#### 2.4.2. Brevets INAPI (Institut National Algérien de la Propriété Industrielle)

Code du brevet	Titre du brevet	Date d'enregistrement

### 2.5 . Participation à la formation doctorale sous forme de séminaires ou autres :

N°	Type de participation	Qualité	Etablissement	Année
1				
..				

### 2.6. Encadrement ou Co-encadrement de thèse de doctorat soutenue :

N°	Etablissement	Nom et prénom de l'étudiant (e)	Titre de la thèse	Spécialité	Date de soutenance
1					
..					

## 2.7. Encadrement de mémoires de magister soutenus :

N°	Etablissement	Nom et prénom de l'étudiant (e)	Titre du mémoire	Spécialité	Date de soutenance
1					
..					

## 2.8. Participation à l'organisation de manifestation scientifique :

Colloques, séminaire, journées d'étude, ...	Qualité (membre/président ....)	Lieu	Date

## 2.9. Projets de coopération Internationale (tout type de projet) :

Type de projet	Qualité (chef ou membre de projet)	Titre du projet	Partenaire international	Année

## 2.10. Participation à l'activité scientifique (Expertise, ....) :

Décrire le contexte de l'expertise	Structure ou organisme concerné	Année

## 2.11. Participation aux activités de recherche (PRFU, PNR, laboratoire de recherche...) :

Type de projet (PRFU, PNR,..)	Titre du projet	Année

**2.12. Participation au projet de recherche lié à la sécurité alimentaire, la santé et la sécurité énergétique.**

Type de projet	Titre du projet	Année

**2.13. Participation à la formation des étudiants 5 étoiles :**

N°	Etablissement	Nom et prénom de l'étudiant (e)	Spécialité
1			
..			

**2.14. Participation aux activités des bureaux d'études ou des filiales d'établissement:**

N°	Etablissement	Intitulé du bureau d'étude ou de la filiale	Qualité	Année
1				
..				

**2.15. Participation à la création d'une startup labélisée ou d'un projet innovant :**

N°	Etablissement	Intitulé de la stratup ou du projet innovant	Année
1			
..			

**2.16. Apport à la communauté universitaire (instances scientifiques et pédagogiques, montage de projets pédagogiques et de recherche):**

Type de l'activité	Qualité	Etablissement	Date

**2.17. Apport à la société (diffusion de la culture scientifique) :**

Type de l'activité	Population concernée	Date

**Visa du chef d'établissement universitaire ou du doyen de la faculté ou du directeur d'institut .**